

Les aides-vacances ANCV

Le partenariat Unapei-ANCV permet le départ en vacances de nombreuses personnes handicapées seules ou avec leur famille, en séjour adapté ou ordinaire.

Le dispositif présenté par notre Union nationale (Unapei) avec l'ANCV (Association nationale des Chèques de Vacances) est destiné à faciliter le départ en vacances des personnes handicapées et de leurs familles par la distribution d'une aide sous forme de chèques vacances.

Pour bénéficier de ces aides, les personnes handicapées ou leurs parents peuvent, par l'intermédiaire de la personne désignée comme référente vacances dans chaque établissement d'Apogei 94, déposer des projets vacances afin de demander une aide ANCV, éligible sous conditions.

Le dispositif est déployé dans tous les établissements pour toutes les personnes qui y sont accompagnées, mais avec un avantage supplémentaire au bénéfice des adhérents d'Apogei 94.

Chaque projet vacances (individuel ou familial) fait l'objet d'un dossier qui doit être présenté devant une commission d'attribution.

Pour connaître les critères d'éligibilité, les dates des commissions et les démarches à effectuer, consultez rapidement le référent vacances de votre établissement.